



Proposition d'écriture de la charte ECHE 2021-2027 du lycée Lislet
Geoffroy



ERASMUS+

Modèle de Proposition

Formulaire Administratif (Partie A)

Description Technique du Project (Partie B)

Erasmus: Action clé1: Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur

EACEA-03-2020 ECHE-FP-2020

Version 1.0

11 février 2020

Disclaimer

This document is aimed at informing applicants for EU funding. It serves only as an example. The actual web forms and templates provided in the Funding & Tenders Portal Electronic Submission System might differ from this example. Proposals (and annexes and supporting documents) must be prepared and submitted directly inside the Portal.





ERASMUS+

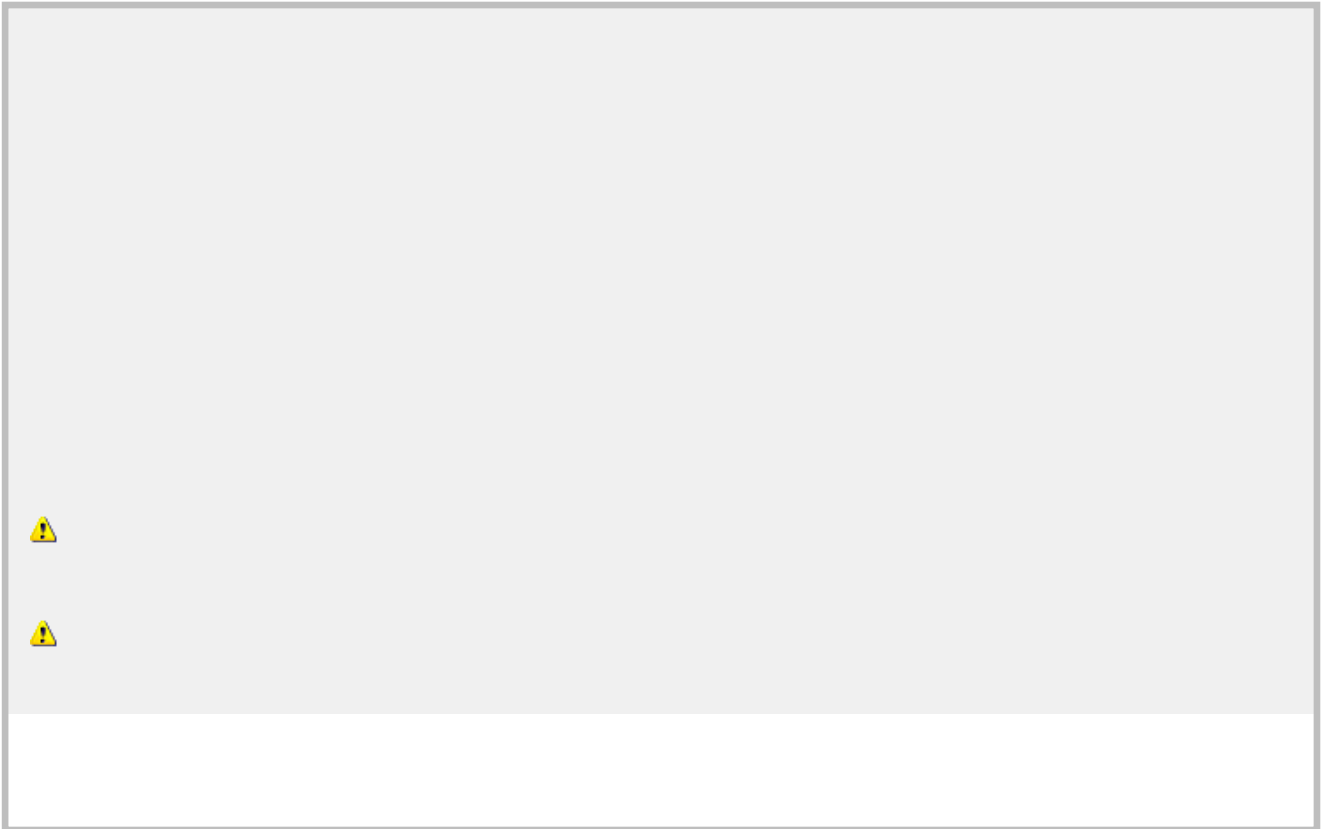
PROPOSITION (PART B)

Erasmus : Action clé 1: Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur EACEA-03-2020 ECHE-FP-2020

Formulaire commenté par l'Agence afin d'aider les établissements candidats à compléter le formulaire de candidature. Il tient compte des documents suivants :

- Critères d'évaluation de la candidature à la charte Erasmus pour l'Enseignement supérieur ECHE
- ECHE 2021-2027 Guidelines

NB : Ce formulaire peut être complété en français.



AVIS IMPORTANT

Les candidatures doivent être soumises via le service de soumission du portail de financement et d'appel d'offres avant la date limite de l'appel. Les candidats doivent utiliser ce modèle pour leurs candidatures (conçu pour mettre en évidence des aspects importants et faciliter l'évaluation par rapport aux critères d'évaluation).

Limites de caractères et de pages:

- limite de 25 pages **50 pages y compris les annexes (si nécessaire) en un seul document PDF**
- les pièces justificatives peuvent être fournies en annexe et ne comptent pas dans la limite de pages
- taille de police minimale - Arial 8 points
- taille de la page: A4
- marges (haut, bas, gauche et droite): au moins 15 mm (hors en-têtes et pieds de page).

Veillez respecter les règles de formatage. Ils ne sont pas une cible! Gardez votre texte aussi concis que possible. N'utilisez pas d'hyperliens pour afficher des informations qui constituent une partie essentielle de votre proposition.

Si vous essayez de télécharger une application qui dépasse la limite spécifiée, vous recevrez un avertissement automatique vous demandant de raccourcir et de télécharger à nouveau votre application. Après l'avoir soumis, les pages excédentaires seront rendues invisibles et donc ignorées par les évaluateurs.

Veillez NE PAS supprimer les instructions du document. Le nombre maximum de pages a été augmenté pour garantir l'égalité de traitement de tous les candidats.

PAGE DE COUVERTURE

La partie B de la proposition doit être remplie par les participants dans WORD, assemblée et téléchargée en PDF dans le système de soumission du portail de financement et d'appel d'offres. Le modèle à utiliser y est disponible.

Remarque: veuillez tenir dûment compte des objectifs et des principes de la charte dans le cadre de l'appel (voir le document d'appel). Portez une attention particulière aux critères d'attribution; ils expliquent comment la proposition sera évaluée.

TABLE OF CONTENTS

PROPOSITION (PART B)	2
PAGE de couverture	4
ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS	6
1. DECLARATION DE POLITIQUE ERASMUS	8
1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus	8
1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie	9
2. STATISTIQUES	11
2.1 Profil Général Profile de l'établissement	11
2.2 Etudiants (année académique 2019- 2020)	11
2.3 Personnel Académique (Année académique 2019- 2020)	12
2.4 Coopération	13
3. ORGANISATION GENERALE DES ACTIVITES DU PROGRAMME	13
3.1 Organisation générale	13
3.2 Mise en œuvre des principes fondamentaux	14
3.3 Lors de la participation à des activités de mobilité – Avant la mobilité	15
3.4 Lors de la participation à des activités de mobilité – Pendant la mobilité	15
3.5 Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité	16
3.6 Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale	16
3.7 A des fins de visibilité	16

ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

Déclaration

Je, soussigné (e), déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits - ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les priorités du programme:
 - En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
 - En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
 - En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
- Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.

- Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.
- Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat d'apprentissage pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.
- Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
- Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

Pendant la mobilité

- Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.
- Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.
- Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

Après la mobilité

- Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
- Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat d'apprentissage et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.
- Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).
- Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.
- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre.
- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que leur impact profite à tous les partenaires.
- Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.
- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.
- Utiliser les «lignes directrices ECHE» et «l'auto-évaluation ECHE» pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.
- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.
- Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.

Représentant légal de l'institution

Signature du représentant légal de l'institution

Dans les sections suivantes du formulaire de candidature, vous devrez expliquer comment votre établissement respectera les principes de la Charte si celle-ci est attribuée. Il est fortement recommandé de consulter les lignes directrices ECHE qui contiennent un certain nombre d'informations pour remplir votre candidature.

Veillez noter que votre agence nationale Erasmus + évaluera votre déclaration de politique Erasmus et vos réponses aux questions posées dans la candidature. L'Agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

Les actions que vous cochez ci-dessous représentent une projection de vos intentions. Elles reflètent la stratégie de votre établissement. Cependant, vous ne serez pas pénalisé si vous ne les mettez pas toutes en œuvre au cours de la programmation 2021-2027

Erasmus Action clé 1

(KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage :

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur



Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques

Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques



Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes



Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus



Partenariats pour l'innovation

Erasmus Action clé 3 (KA3):

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement
Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement
et de coopération:

1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus + ? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle ?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation¹ et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

Langue originale [EN]

Insert text

La déclaration en matière de stratégie doit être claire, cohérente et pertinente. Cette déclaration doit être basée sur une réflexion à long terme de la stratégie institutionnelle d'internationalisation de l'établissement tenant compte d'une part du profil de l'établissement, et d'autre part des priorités de la politique européennes en matière d'enseignement supérieur. (Cf. ECHE 2021-2027 Guidelines p. 25) La déclaration en matière de stratégie devra faire l'objet d'une mise à jour en fonction de son évolution directement en ligne sans faire l'objet d'une nouvelle déclaration.

Elle doit refléter le rôle du programme Erasmus dans la stratégie de modernisation et d'internationalisation de l'établissement candidat.

En signant cette charte, l'établissement candidat s'engage ou confirme son engagement dans un processus d'ouverture à l'international et d'organisation de son institution pour rendre ce processus possible. Il va donc mettre en œuvre les actions nécessaires pour permettre la mobilité des étudiants et des personnels et/ ou s'engager dans des projets de coopération avec d'autres organisations.

A ces fins, il cherchera à établir /consolider des liens de partenariat durables avec des établissements européens et hors UE. (Pour ce faire il pourra s'appuyer sur tous les outils et structures à sa disposition, par exemple : Erasmus+ Project Results Platform, Plateforme ETwinning, France Education International, DAREIC, etc.)

Par ailleurs, l'établissement candidat respectera les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion dans sa façon de sélectionner les candidats pour la mobilité (étudiants et personnels) ainsi que pour l'attribution des bourses y afférentes. Par inclusion, l'établissement candidat s'engage à rendre l'accès à la mobilité possible pour les individus qui en sont le plus éloignés (Cf. ECHE 2021-2027 Guidelines p.6)

L'un des concepts clés pour assurer un meilleur accès au Programme Erasmus est la notion de mobilité mixte, une combinaison de mobilité physique de courte durée additionnée d'une composante virtuelle au cours de laquelle l'individu participe à un échange collaboratif en ligne. (Cf. ECHE 2021-2027 Guidelines p.7)

Ancrages, ouvertures et ambitions constituent la devise du lycée Lislet Geoffroy, un établissement polyvalent qui connaît ces dernières années une métamorphose qui se décline par des projets ambitieux qu'il a déjà concrétisés, qu'il mène ou qu'il envisage en se donnant tous les moyens possibles pour les réaliser, des ambitions qui consacreront de façon pragmatique le cinquantenaire du lycée fêté tout au long de cette année scolaire.

En effet, outre les parcours communs à d'autres établissements d'enseignement général et technologique, pré-bac, Lislet Geoffroy, comme le site de l'établissement le décline, offre une multitude de formations relevant de l'enseignement supérieur telles que des classes prépa en CPGE, polytechniques et ENSEA (préparant des étudiants en BTS aux concours des Ecoles d'ingénieurs).

D'autres projets voient et/ou verront le jour tels que:

- la licence mécatronique en août 2020,
- le CPES (Cours Préparatoires de l'Enseignement Supérieur) en cours de concrétisation pour une rentrée prévue en 2022 en partenariat avec l'Université de la Réunion,
- l'atelier Sciences-PO en partenariat avec Sciences-Po Paris.

L'ensemble de ces parcours marque une dimension spécifique à notre établissement qui, de ce fait, affiche une identité hybride en articulant un enseignement secondaire et supérieur de façon à la fois cohérente et pertinente, notamment dans ses composantes scientifiques et technologiques.

Tout en menant ses missions définies dans son projet d'établissement, l'ancrage du lycée Lislet Geoffroy dans son environnement géographique ultra-marin n'est pas vécu comme un éloignement mais plutôt une opportunité pour endosser le rôle qui lui est naturellement dévolu; un ancrage dans son milieu avec la mission d'établir et de développer des liens avec les pays de la zone Océan indien. Tout en poursuivant ses partenariats avec les pays européens, notamment par des projets e-twinning menés depuis des années avec des élèves pré-bac. La suspension des actions suite à l'avènement du COVID19, notre lycée s'est lancé dans des projets **ambitieux**, notamment avec l'Inde en signant des accords d'échanges et de coopérations à la fois avec des établissements scolaires du second degré et supérieurs. Ces projets mobilisent à la fois des élèves, les étudiants et l'ensemble des personnels d'éducation et d'encadrement.

Le défi que notre lycée est décidé à relever consiste à ancrer ses formations et ses projets dans son milieu local, régional et international. Un **ancrage** qui se décline par des parcours scolaires et universitaires qui en font un acteur dynamique dans la communauté locale avec une participation à la vie économique et sociale de la Réunion. Le projet Smart City en annexe 1 en est la parfaite illustration. L'**ouverture** sur l'international est d'ores et déjà en cours de concrétisation avec des accords de partenariat déjà signés avec des institutions scolaires et universitaires indiennes (TIPS et IIIT) dont l'ambition ultime vise à établir des liens permanents entre la Réunion et l'Inde ; des liens qui ne se limiteront pas à des échanges entre des établissements scolaires et universitaires. En effet, des projets tels que Smart City impliquent des acteurs économiques et au-delà.

La nature et l'identité des signataires investis dans ces partenariats illustrent de la manière la plus

évidente notre vision globale ambitieuse, néanmoins réalisable, dans des projets qui :

- associent des partenaires politiques, telle que la mairie de Saint Denis, sachant que le lycée comporte 2 cordées de la réussite (Avenir ingénieur et Croire en soi et réussir à la Réunion) qui relèvent de la politique de la ville visant à donner de l'ambition et accompagner des jeunes issus de milieux socio-professionnels modestes pour ne pas s'interdire d'envisager des études longues lorsqu'ils en ont le potentiel,

- impliquent des acteurs économiques, avec la CINOR, EDF, Air Austral et Le Crédit Agricole pour n'en citer que ces 4 acteurs majeurs sur notre île. La mise en œuvre de ce partenariat sera développée dans la rubrique concernée,

- engagent les autorités éducatives notamment avec l'Académie de la Réunion et l'Université, tout en focalisant notre projet sur les premiers concernés ; nos élèves et nos étudiants, notamment ceux des 3 BTS préparés à Lislet Geoffroy ELT (Electrotechniques), CRSA (Conception et Réalisation des Systèmes Automatiques) et MS (Maintenance des Systèmes) ainsi que les prépa qui seront concernés par les Prix des Cordées avec des séjours linguistiques (notamment en Afrique du Sud) attribués à des étudiants méritants avec le souci d'encourager une parité garçons/filles dans une perspective de promouvoir l'attrait des filières technologiques encore pénalisées par des préjugés à bousculer.

L'ambition ultime consiste à faire de notre lycée un établissement international en favorisant la mobilité des enseignants qui sont déjà nombreux à être volontaires pour mener des échanges de pratiques et des immersions avec les établissements partenaires.

Ainsi se décline la stratégie de notre établissement qui consiste à exploiter les moyens mis à notre disposition sur le plan local, régional, national et européen, les adapter à notre contexte géographique, social et économique et les optimiser en mettant en place des projets de partenariat avec ce qui se fait le mieux dans notre zone par le biais d'échanges et de partage via des mobilités qui concerneront l'ensemble des acteurs concernés. D'abord dans notre environnement immédiat, le lycée et ses différents acteurs, élèves, étudiants, et personnels pédagogique et éducatif.

La nature des projets détaillés en annexes permettront ensuite d'offrir à ce premier cercle d'acteurs la possibilité d'échanger avec nos partenaires, notamment indiens, d'enrichir leurs savoirs et savoir-faire en effectuant des mobilités élaborées dans le cadre de projets gagnant-gagnant où le perfectionnement des apprentissages des langues, des pratiques pédagogiques, technologiques, culturelles et économiques se feront de façon optimale où l'école ne se contente pas de remplir son rôle de préparation à l'avenir mais aussi de contribution à le construire.

Il devient donc évident que l'apport de la Charte Erasmus (ECHE) devient indispensable pour valider, encadrer et soutenir la mise en œuvre de nos projets dont bénéficieront nos étudiants. Il va de soi que chaque étape, chaque mobilité sera préparée, organisée et effectuée en conformité avec les règles de la Charte et les engagements de notre établissement. Notre argument majeur dans cette candidature à la Charte ERASMUS+ se résume en cette ambition d'être non seulement les ambassadeurs de la France mais aussi de l'Europe de l'Océan indien.

L'obtention de la charte Erasmus + constitue pour notre établissement une validation du nom

emblématique que porte notre lycée, celui d'un Jean-Baptiste Lislet Geoffroy incarnant lui-même l'apport et les atouts de la mobilité, si ce n'est que par ses origines et ses déplacements entre la Réunion, l'île Maurice, la France métropolitaine et l'Angleterre. L'année où nous fêtons le cinquantenaire de notre lycée suivie de celle du tricentenaire de l'île Maurice ne peuvent que nous motiver pour essayer d'offrir une dimension internationale à notre lycée.

¹ Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant :

https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr

Veillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veuillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

Langue originale [EN]

Insert text

La déclaration en matière de stratégie doit refléter le **planning** / les échéances de mise en œuvre des actions Erasmus et la façon dont celles-ci vont contribuer à atteindre les objectifs de la stratégie institutionnelle de l'établissement candidat.

Il s'agit de mettre en évidence les **projets Erasmus déjà menés** et/ou les intentions de projets Erasmus (en préparation) et ce qu'ils ont apporté / apporteront à l'établissement candidat en termes de progression dans la stratégie institutionnelle et internationale de la structure.

Le lycée Lislet Geoffroy est déjà engagé dans la réalisation de nombreux projets d'ouverture internationale en conduisant une certaine expertise dans la gestion des mobilités Erasmus. Le tout dernier projet d'envergure étant celui conduit depuis 2018 par nos 2 collègues d'anglais, Mr Maillot et Mr Verlisier intitulé Social Challenges et impliquant 6 lycées représentant 6 villes européennes : Le Portugal, la Belgique, la Lituanie, l'Espagne, la Hongrie et la France dont nous étions les ambassadeurs. Une grande partie de ce projet a été concrétisée même s'il n'a malheureusement pas été mené à terme suite à l'avènement de la crise sanitaire. L'ensemble de ce projet se décline sur le lien suivant dans lequel les porteurs en restituent le déroulement de façon exhaustive.

<https://portail.lgeoffroy.ac-reunion.fr/owncloud/index.php/s/ab5F68L5wEDDhda>

Cependant, les projets tournés vers le présent et l'avenir, tels que nous les avons indiqués dans notre stratégie internationale, sont tournés vers notre grand partenaire indien avec, notamment le partenariat signé avec le réseau international TIPS et l'établissement Coimbatore avec lequel nous avons déjà signé un accord (voir annexe 2) et engagé des actions qui devaient déjà démarrer cette année (avant le COVID 19) et engageant essentiellement des élèves et enseignants pré-bac..

Concernant l'enseignement supérieur, IIIT (International Institute of Information Technology) constitue notre partenaire principal avec lequel un projet « Smart City » déjà abouti sera mis en œuvre dès que les conditions sanitaires le permettront dans cadre ambitieux et plus large de partenariat ZOI Réunion Inde 2019/20 «Développement durable dans la 3ème révolution informatique».

Ce partenariat a été initié par une Délégation en Inde du Lycée Lislet Geoffroy, du 6 au 14 septembre 2019. Une délégation Indienne a ensuite été accueillie au lycée et à Saint Denis, du 9 au 15 novembre 2019 afin de signer une convention de partenariat. Lors de la rencontre de la délégation indienne avec le président de la CINOR et des représentants de la mairie de St Denis, l'idée d'initier un projet ambitieux autour de la « smart city » a été construite par chaque partie:

- Pour la ville de St Denis et la CINOR :

o Orientation vers une efficacité énergétique nécessaire

o Affichage d'une ville moderne.

- Pour l'université indienne IIIT :

o Exploitation d'une base de données exploitables sur des supports concrets,

o Champ de compétences maîtrisé notamment lors d'un projet similaire avec l'Université Montaigne, Bordeaux.

- Pour le lycée Lislet Geoffroy :

o Réalisation de prototypes supports dans le cadre des formations du STS ELT

o Champ d'activité maîtrisé (nombreux projets similaires avec La Cise, Runeo, La Créole...)

o En phase avec l'ouverture du CAMPUS label Excellence sur l'Économie Circulaire avec l'Université de la Réunion.

La mise en œuvre d'une ville intelligente peut prendre des proportions très étendues: Cela comprend les données collectées auprès des citoyens, des dispositifs mécaniques, des actifs, traités et analysés pour surveiller et gérer les systèmes de circulation et de transport, les centrales électriques, les réseaux d'approvisionnement en eau, la gestion des déchets, les systèmes d'information, les écoles, les bibliothèques et les hôpitaux...

Ce projet représente un centre d'intérêt commun de nombreux partenaires sollicités (voir lettre de soutien de CINOR, TECHNOPOLE, REUNIWATT, LA CISE, LA CREOLE, RNEO). Le thème est déjà d'actualité pour certaines entreprises qui ont déjà mis en place de nombreux collecteurs d'informations, sans pour autant être en mesure à ce jour de les exploiter.

A terme, le développement de cette étude permettra d'intégrer les technologies de l'information et de la communication (TIC) et divers dispositifs physiques connectés au réseau pour optimiser l'efficacité des opérations et des services urbains. Ainsi, les représentants municipaux pourront se connecter aux citoyens, interagir directement avec les infrastructures communautaires et urbaines, surveiller la ville et son évolution.

Le projet initial est prévu sur 3 étapes, sur 3 années scolaires. Les étudiants du BTS Électrotechnique de 2^{ème} année se consacrent à la réalisation d'un projet, support d'un thème industriel (12 semaines - 196 heures). L'objectif du projet est de former des étudiants et de valider des compétences issues du référentiel. Les thèmes ciblés rentrent parfaitement dans le cadre de la formation et ont déjà été exploités. Cette amorce permettra ensuite de se projeter sur une exploitation de plus grande ampleur.

Gérés par la CINOR, les luminaires de la Technopole, zone de la ville de Saint-Denis (chef-lieu de la

Réunion) datent de l'origine du site (une 15aine d'années). Il n'y a aucune optimisation de leur exploitation qui est programmée de façon binaire sur un créneau horaire défini. Le soir, les rues sont dans l'obscurité totale. L'objectif étant, dans une 1^{ère} étape, d'optimiser l'allumage de la zone, d'économiser l'énergie en s'adaptant aux besoins réels, de sécuriser la zone tout en affichant l'image d'une zone « TECHNOPOLE » moderne.

Une 2^{ème} étape est envisagée concernant le réseau d'assainissement d'eau, année scolaire 2022/2023, puis une 3^{ème} portant sur l'autonomie collective des bâtiments (Smart Building) pendant l'année scolaire 2022/2024. La CINOR désire, en effet, améliorer l'autonomie collective afin d'optimiser la consommation énergétique des bâtiments dont elle a la charge. L'exploitation des données récupérables dans chaque bâtiment.

Parallèlement, l'optimisation énergétique est un des axes fort des enseignements du BTS Electrotechnique dans notre lycée. Les multiples projets déjà menés les années précédentes permettent d'anticiper les différentes actions à monter pour ce projet « Smart City ».

L'objectif du projet est d'optimiser la gestion énergétique des luminaires de la zone TECHNOPOLE en proposant une amélioration de l'efficacité énergétique du site avec transmission de données utiles par la solution adoptée.

L'intérêt d'un partenariat avec l'université indienne IIIT réside dans la possibilité d'exploiter l'ensemble des données transmises par les luminaires mais également d'étoffer cette base de données en fonction d'autres systèmes énergétiques. L'exploitation algorithmique des données est attendue de la part de l'IIIT. Son exploitation sur le prototype réalisé par les BTS du lycée Geoffroy permettra de l'optimiser.

L'apport de l'université indienne IIIT serait alors d'exploiter l'ensemble des données transmises par les points de relevage mais également d'étoffer cette base de données en fonction d'autres systèmes énergétiques. S'agissant de l'organisation des mobilités dans le cadre de ces projets, elles se feront en groupes d'étudiants, d'enseignants et/ou mixtes au fur et à mesure de la progression des projets :

- 1) Mars 2022 et 2023 et 2024, destination IIIT à Hyderabad, Inde. Des délégations mixtes de 4 étudiants et enseignants du BTS ELT s'y rendront pour la préparation du cahier des charges avec leurs partenaires indiens. Des visites d'entreprises y seront également programmées avec, au passage, une immersion dans un univers anglophone qui leur permettra de renforcer leurs compétences linguistiques.
- 2) Janvier, février et mars 2023, 2024 et 2025, des délégations mixtes (2 professeurs et 3 à 5 étudiants) se rendront au IIIT dans le cadre de « work/task exchanges » transformant ce qui fut le stage technicien (inscrit dans leur formation) en ce qui s'appellera désormais un stage IIIT. Il permettra d'échanger sur le projet « Smart City », d'effectuer des visites d'entreprises locales en développant davantage le réseau des entreprises partenaires et une immersion/formation des enseignants en anglais.
- 3) La dernière étape se déroulera chaque fin d'année scolaire en juin 2022, 2023 et 2024 avec

la validation par le lycée et la CINOR du projet à Saint Denis de la Réunion.

La Charte Erasmus trouve tout son sens dans nos projets dans la mesure où elle facilitera le développement de l'ouverture à l'international du lycée Lislet Geoffroy par des mobilités (stages) qui seront une opportunité de se former à l'étranger pour découvrir, apprendre et s'enrichir de savoirs et savoir-faire différents tout en améliorant son niveau de langue et son ouverture sur le monde anglophone qui nous entoure.

L'annexe 1 (Smart City) rédigée pour une mise en œuvre en 2020, se trouve donc décalée d'une année compte tenu du confinement des 2 côtés de l'Océan, d'où la différence concernant les dates entre le texte du projet et celui de notre candidature.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, nous ne développons ici qu'un exemple de nos projets concrets de mobilité, acté et daté. Le Prix des cordées de la réussite visant à récompenser les élèves les plus méritants dans le cadre de la politique de la ville, l'ouverture du CPES, impliqueront des récompenses et des stages qui se déclineront par des mobilités d'apprentissage et de perfectionnement à la fois technologiques, linguistiques et culturels. Les mobilisés sont déjà en cours de préparation et seront déclinées au fur et à mesure de leur élaboration. La validation de notre candidature à la Charte n'en sera que plus légitime pour mener à bien nos projets.

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement?

Veillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

Langue originale [EN]

Insert text

Les cibles / bénéficiaires des actions Erasmus et les indicateurs d'impact de la participation au Programme Erasmus doivent être décrits dans la déclaration en matière de stratégie de l'établissement candidat.

Il s'agit ici de décrire quels sont les effets à courts, moyens et longs termes de la mise en œuvre des actions Erasmus dans l'établissement candidat et comment ces effets / impacts seront mesurés de façon qualitative et quantitative. Des exemples de bonnes pratiques sur cette question d'impact des projets sont disponibles dans le guide « [Diffusion et impact dans les projets de partenariat de l'enseignement supérieur Erasmus +](#) » dont les conseils sont transférables aux projets et activités de mobilité.

Les cibles bénéficiaires sont, en premier lieu, tous les étudiants de nos 3 BTS ainsi que nos prépas, une trentaine d'étudiants par formation. Il est important que tous se sentent concernés par les mobilités ERASMUS afin de créer une réelle dynamique. Il est par contre évident qu'une attention toute particulière sera portée aux étudiants boursiers. Issus de milieux modestes, les freins aux mobilités sont plus nombreux pour eux. Les autres bénéficiaires des mobilités inscrites dans le cadre de la charte sont les enseignants en BTS, pour des formations linguistiques (anglais) ou pédagogiques.

Les objectifs escomptés à courts, moyens et longs termes se résument comme suit:

Tout d'abord, quelques exemples d'**impacts pour le lycée**; tels que l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur plus en phase avec le monde de l'entreprise ainsi qu'une plus grande attractivité des filières de notre lycée.

En ce qui concerne **les étudiants**, cela favorisera le renforcement des compétences linguistiques, professionnelles et des soft skills (responsabilité, autonomie, travail en équipe, interculturalité). Il va de soi que de telles mobilités sont de nature à susciter plus de motivation et d'investissement dans les études, une meilleure employabilité et insertion professionnelle, ouverture d'esprit...

2.

2. STATISTIQUES

Le but de cette section est de comprendre le profil de votre institution. Veuillez fournir les chiffres pour l'année académique 2019-2020:

2.1 Profil Général Profile de l'établissement

Nombre total d'étudiants inscrits dans tous les programmes d'études supérieures proposés par votre établissement (données du registre officiel des EES)

3^{ème} Cycle (ex. Doctorat):

2.2 Etudiants (année académique 2019- 2020)

Veillez fournir des données en fonction de votre participation au programme Erasmus + ou à tout autre programme d'échange / programme de financement existant auquel vous participez.

1. Mobilité des étudiants (tous types de programmes pour des périodes de mobilité entre 2 et 12 mois)

Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes) vers les pays du Programme:	<input type="text"/>
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes) vers les pays du Programme:	<input type="text"/>
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes) vers les pays partenaires:	<input type="text"/>
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres) vers les pays du Programme:	<input type="text"/>
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus autres) vers les pays partenaires:	<input type="text" value="25"/>
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) provenance des pays du Programme:	en <input type="text"/>
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) provenance des pays du Programme:	en <input type="text"/>
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays partenaires:	<input type="text"/>

en provenance des pays partenaires:

Note : Pour rappel, les pays du Programme sont les pays participant au Programme Erasmus + et les pays partenaires sont situés dans le reste du monde. [Voir sur le site Internet de l'Agence.](#)

2. Étudiants de niveau international (étudiants de nationalité étrangère inscrits à un programme complet et / ou étudiants ayant déjà obtenu un diplôme dans un établissement étranger)

3. Nombre d'étudiants locaux (ayant la nationalité du pays) et internationaux (de nationalité étrangère / ayant un diplôme étranger antérieur) inscrits à des diplômes doubles / multiples / conjoints :

Nombre d'étudiants locaux (nationaux) inscrits dans des diplômes doubles / multiples / conjoints:	<input type="text"/>
Nombre d'étudiants internationaux inscrits dans des diplômes doubles / multiples / conjoints:	<input type="text"/>

2.3 Personnel Académique (Année académique 2019- 2020)

Tout type de mobilité du personnel dans le cadre des échanges du programme Erasmus + (pour des périodes comprises entre 2 jours et 2 mois) à des fins d'enseignement et de formation:	
Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays du Programme:	<input type="text"/>
Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays partenaires:	<input type="text"/>
Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays du Programme:	<input type="text"/>
Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays partenaires	<input type="text"/>
Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays partenaires:	<input type="text"/>
Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays du Programme:	<input type="text"/>
Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays partenaires	<input type="text"/>
Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays du Programme:	<input type="text"/>
Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays partenaires	<input type="text"/>
Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays partenaires	<input type="text"/>

2.4 Coopération

Accords EES valables en 2019/2020 dans l'éducation et/ou la recherche (Accords EES/Consortium/Réseaux européens et internationaux:	
Nombre d'accords interinstitutionnels Erasmus+:	<input type="text"/>
Nombre d'autres accords de coopération (par exemple, Memorandum of Understanding) avec des EES des pays du programme (y compris l'adhésion à des consortiums de mobilité dans l'enseignement supérieur, le cas échéant):	<input type="text"/>
Nombre d'autres accords de coopération (par exemple, protocole d'accord) avec des EES de pays partenaires :	<input type="text" value="2"/>
Nombre total d'accords de consortium pour des diplômes doubles / multiples / conjoints:	<input type="text"/>
Nombre total d'accords de consortium pour des diplômes doubles / multiples / conjoints impliquant des pays partenaires:	<input type="text"/>
Note : Par » accords de consortium », comprenez « accords de coopération ».	

Projets européens et internationaux d'éducation et de formation avec des contrats en cours en 2019-2020 (Erasmus + et autres)	
Nombre de projets comme coordinateur	<input type="text"/>
Nombre de projets comme partenaire:	<input type="text"/>
Nombre de projets comme partenaire:	<input type="text" value="4"/>
Nombre de projets comme partenaire:	<input type="text"/>

Personnel administratif travaillant pour le programme dans les bureaux des relations internationales ou européennes en 2019/2020 (en équivalent temps plein)

Nombre de membres du personnel au niveau central:

Nombre de membres du personnel au niveau de la faculté, de l'école ou du département:

3.

3. ORGANISATION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

3.1 Organisation générale

Veillez décrire la structure administrative et académique en place dans votre établissement pour organiser et mettre en œuvre les activités du programme.

Veillez fournir une description détaillée de la façon dont les tâches et les responsabilités sont réparties entre les membres du personnel, en relation avec les processus décisionnels administratifs et académiques.

Décrivez les méthodes opérationnelles et de communication que vous utilisez, y compris comment vous envisagez de diffuser vos activités pour promouvoir Erasmus +.

Veillez fournir le lien internet avec les coordonnées du bureau international (ou équivalent) de votre institution chargé de la mise en œuvre et de l'organisation des activités du programme.

Insert text

Il sera évalué dans les réponses aux questions qui suivent, la capacité de l'établissement candidat à gérer l'organisation générale des projets de mobilité et de coopération portés. Les informations que l'établissement candidat fournira couvriront la gestion et l'administration générale et spécifique dédiée à l'organisation des projets, y compris la préparation, la reconnaissance, la diffusion et l'évaluation.

L'établissement candidat montrera sa capacité à mettre en place les activités et à assurer leur pérennisation, ainsi que son engagement et sa capacité sur le long terme à suivre et achever le cycle des projets de mobilité. Enfin, l'établissement candidat démontrera son souci de mettre en place une gestion de qualité avec un accent mis sur les ressources humaines impliquées. Au-delà de la description de l'organisation administrative de l'EES pour organiser la mise en œuvre des activités du programme Erasmus +, il est demandé ici de décrire comment il sera prévu de communiquer sur les activités Erasmus menées dans l'EES. Par exemple sur le site institutionnel de l'établissement candidat, lors de l'organisation des [#ErasmusDays](#), lors de la semaine internationale de l'établissement, etc.

Le lycée Lislet Geoffroy est un « Etablissement Public Local d'Enseignement (EPLE) » regroupant 1100 élèves et étudiants encadrés par 160 adultes. Différentes filières générales, technologiques sont représentées, notamment technologiques et de l'environnement (3 STI2D et 2 STL), de l'industrie (3 formations de techniciens supérieurs: BTS MS, CRSA, ELT), une CPGE, une CPP, une licence professionnelle mécatronique robotique. Outre le conseil pédagogique, un conseil d'administration est en charge de de la politique générale de l'établissement, une équipe de direction de 5 membres qui assure la bonne exécution des décisions prises par le conseil d'administration.

L'ERAIE (Enseignant Référent pour les Actions Européennes et Internationales) anime la politique d'ouverture internationale du lycée en lien direct avec l'équipe de direction et le chef d'établissement.

Le CPEOI (Conseil de Pilotage Europe et Océan Indien) animé par l'ERAIE est composé de l'équipe de direction, d'un représentant enseignant et étudiant de chaque BTS et de 2 enseignants (un représentant enseignant du niveau pré-bac et un enseignant du post-bac), d'un pilote de chacun des projets internationaux en cours, de la documentaliste, du référent numérique de l'établissement, du référent inclusion scolaire ainsi que de la gestionnaire.

L'équipe de direction, elle-même, engagée dans la promotion de l'ouverture à l'international (entretiens avec l'ERAEI, réunions du CPEOI, mise à l'ordre du jour des différentes instances des étapes de développement des projets et des étapes de progrès de l'axe « Ouverture internationale », inclusion du volet international dans la politique générale et le pilotage de l'établissement).

Ensuite, le rôle du DDFPT (Directeur Délégué aux Formations) dont la contribution consiste à optimiser la cohérence des projets et leur conformité avec les référentiels des formations et leur plus-value concernant les diplômes et les perspectives professionnelles post-études.

Enfin, l'implication de notre gestionnaire est essentielle dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation les aspects administratifs, légaux et comptables de chaque projet dans.

Chaque projet est soumis à cette organisation qui en assure le suivi et en évalue la portée. L'évaluation des projets est ensuite présentée sous forme d'un bilan annuel en conseil d'administration.

C'est encore cette organisation qui nous permettra de développer par la suite l'accueil d'étudiants et enseignants dans le cadre de leur formation initiale ou continue dans l'ensemble des filières générales et technologiques enseignées dans notre établissement.

L'ERAEI joue aussi un rôle dans la coordination des projets à l'interne comme auprès des partenaires. Le site de l'établissement en restitue l'essentiel sous forme de photos et publications réalisés au cours des mobilités et en aval.

<https://portail.lgeoffroy.ac-reunion.fr/owncloud/index.php/s/ab5F68L5wEDDhda>

3.2 Mise en œuvre des principes fondamentaux

Votre candidature doit refléter comment l'établissement candidat va adhérer aux principes de la charte ECHE (voir ECHE 2021-2027 Guidelines) et détailler les procédures qui sont / seront mises en place pour participer aux activités du Programme. Une attention particulière sera portée sur la précision, la pertinence et la qualité des mesures proposées par votre établissement pour garantir et développer les 5 principes fondamentaux suivants :

- Inclusion
- Reconnaissance de la mobilité et attribution des crédits ECTS correspondants
- [Initiative Carte étudiante européenne](#) et Application mobile du programme Erasmus +
- Respect de l'environnement
- Engagement civique et citoyenneté

Vous expliquerez dans les cadres ci-après les mesures que votre établissement a pris / prendra pour mettre en œuvre ces principes fondamentaux.

Veillez expliquer les mesures prises dans votre établissement pour respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des étudiants et du personnel. Décrivez comment votre institution garantit un accès complet et équitable aux participants de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.

Insert text

Il s'agit ici d'expliquer les actions de promotion et les procédures de sélection permettant un accès le plus équitable à la mobilité du plus grand nombre au sein de l'établissement candidat.

(Cf. ECHE 2021-2027 Guidelines p. 11)

Notre CPEOI collabore avec les référents des 2 cordées de la réussite et les pilotes des projets dans l'accompagnement des étudiants à besoin éducatif particulier ou encore en situation socio-culturelle peu favorable afin de garantir une équité de traitement.

En effet, la notion d'inclusion éducative dans chaque projet de mobilité proposée est essentielle. Plus qu'un droit, il s'agit là d'une volonté de notre groupe de permettre au plus grand nombre de nos jeunes d'atteindre des objectifs ambitieux. Les étudiants auront accès aux informations sans condition exclusive sur les projets et seront accompagnés en fonction de leurs besoins et de leur projet personnel futur. Les critères de sélection seront explicités plus loin.

Cet accompagnement se déclinera sous diverses formes en fonction des compétences des membres intervenants de l'équipe : C'est le Directeur Délégué aux Formations qui va apporter un suivi individualisé aux étudiants rendus vulnérables par leur situation personnelle.

C'est enfin la gestionnaire qui va accompagner avec son équipe les étudiants dans chaque aspect matériel du projet de certains étudiants. Enfin, c'est la mission de chaque enseignant de l'équipe pédagogique des sections de BTS d'encourager, de susciter les vocations, de faire tomber les craintes et les inhibitions vécues par certains étudiants en situation de vulnérabilité passagère ou durable.

Des moments plus officiels permettront de fixer les contours de ces projets (journées d'intégration, réunion avec les parents, journées portes ouvertes, réunions d'informations..)

Veillez expliquer la méthodologie de votre établissement pour l'attribution des crédits ECTS à différents cours. Dans le cas où vous n'utilisez pas encore le système de crédit ECTS, veuillez expliquer pourquoi c'est le cas².

Insert text

La candidature doit refléter les procédures de l'établissement candidat permettant la reconnaissance complète et automatique de tous les crédits obtenus par les résultats d'apprentissages réalisés pendant les périodes de mobilité d'études ou de stage à l'étranger ou de mobilité mixte (physique et virtuelle) et leur consignation dans le relevé de notes des étudiants.

La candidature doit refléter les mesures nécessaires mises / à mettre en œuvre à cet effet :

- L'utilisation conforme des documents de contrats pédagogiques, y compris les contrats pédagogiques en ligne ;
- La mention des informations utiles sur les résultats d'apprentissage, le volume des activités et la charge de travail (le nombre de crédits ECTS ou équivalents qu'elle représente) et les notes dans les relevés de notes
- Après la mobilité, la reconnaissance automatique des crédits obtenus et notes octroyées par l'organisme d'accueil
- Une procédure lisible et simple pour déposer un recours dans le cas où la reconnaissance automatique n'est pas octroyée
- La mise à disposition des informations complètes sur le système de notation dans l'accord interinstitutionnel
- La mise à disposition d'une grille d'obtention des notes avec les équivalences des relevés de notes
- L'accès et la lisibilité des catalogues des cours

Le Lycée Lislet Geoffroy propose deux années d'enseignement pour chacun de ses 3 BTS et ses CPEGE sur la base de quatre semestres représentant l'équivalent de 30 ECTS chacun soit un total de 120 ECTS par cursus de formation.

Une organisation de la répartition des ECTS par section puis à l'intérieur de chaque section par discipline et par semestre sera proposée très prochainement sur les bases d'une concertation élargie à l'ensemble des équipes pédagogiques.

Cette répartition sera formalisée dans la maquette puis l'emploi du temps des cursus sous la forme d'un syllabus ou catalogue des cours. Elle prendra en compte les volumes horaires dédiés aux différentes unités d'enseignement conformément au référentiel de chaque BTS et à leurs évolutions, notamment le BTS ELT en cours de rénovation.

La répartition intégrera aussi les charges de travail spécifiques associées au dispositif pédagogique de chaque BTS ainsi que les périodes de PFMP (Périodes de Formation en Milieu Professionnel) organisées en stage "ouvrier" la 1ère année puis en stage "technicien supérieur" la 2ème année.

Cette répartition apparaîtra en information complémentaire des contenus de formations de chaque section et facilitera les demandes d'étudiants étrangers souhaitant suivre un semestre de formation ou une période de stage en lien avec notre établissement.

L'accueil d'étudiants à mobilité entrante sera réalisable si elle fait l'objet d'un partenariat avec un ou plusieurs établissements étrangers proposant des formations dans des domaines similaires avec lesquels nous pourrions négocier, dans l'intérêt des étudiants, l'obtention des crédits ECTS lors de leur mobilité.

Veillez expliquer les mesures que votre établissement mettra en place pour mettre en œuvre l'initiative de la carte d'étudiant européenne et promouvoir l'utilisation de l'application mobile du programme Erasmus + auprès des étudiants. **Veillez-vous référer au calendrier indiqué sur le site Web de l'Initiative de la carte d'étudiant européenne³**

Insert text

Il s'agit ici de décrire les étapes et mesures que l'établissement candidat va prendre pour mettre en œuvre la gestion et le suivi numérique sécurisé de la mobilité en lien avec les normes techniques de [l'Initiative Carte étudiante européenne](#). (Cf. ECHE 2021-2027 Guidelines p. 10)

De plus, l'établissement candidat s'engage à faire la promotion de l'utilisation de l'application mobile Erasmus + pour les étudiants entrants et sortants. Il s'agira également de mettre à disposition sur l'application les informations utiles sur l'établissement candidat et la communauté d'accueil pour les étudiants entrants.

Le lycée Lislet Geoffroy fera le nécessaire pour que les étudiants envisageant une mobilité soient informés sur la carte étudiante européenne qui facilitera l'accès à la mobilité Erasmus et optimisera la qualité de cette mobilité, en simplifiant les démarches administratives.

En outre, une inscription systématique sera mise en place pour que les étudiants envisagent une poursuite d'études réfléchissent à une mobilité internationale dans leur cursus.

L'accès à l'inscription en ligne sera visible du site du lycée dans l'onglet ERASMUS et la première information sur les mobilités se conclura par la promotion de la carte étudiante européenne avec un calendrier Erasmus qui sera intégré pour la mise en place de la carte étudiante européenne.

Enfin, les résultats scolaires de nos étudiants seront convertis en ECTS selon la filière (BTS, CPGE, Prépa CNPP, ou L3 Mécatronique) et l'organisation en semestre facilitera l'inscription de nos étudiants dans la perspective de leur projet d'insertion et/ou d'orientation.

Veillez expliquer comment votre établissement mettra en œuvre et promouvra des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du programme Erasmus +.

Insert text

L'établissement candidat indiquera ici ce qu'il met / mettra en œuvre pour informer et responsabiliser les participants au Programme aux enjeux de la transition environnementale et de la lutte contre le réchauffement climatique en lien avec les pratiques menées au sein de l'établissement. Par exemple, l'établissement peut décrire comment il incite les participants au Programme à utiliser des moyens de transport à moindre empreinte carbone pour rejoindre le lieu de leur mobilité lorsqu'existent des alternatives à l'avion (train, bus ou car de ligne) ainsi que pour les déplacements locaux (vélo, transports publics). L'établissement peut également avoir prévu des actions de sensibilisation sur les écogestes du quotidien (ex : pratique du numérique, tri, recyclage, etc.). (Cf. ECHE 2021-2027 Guidelines p. 10)

Le lycée Lislet Geoffroy mène d'ores et déjà une politique active de transition

environnementale. Ainsi, nous avons une référente développement durable (Etablissement en Démarche de Développement Durable). Ce label atteste de l'engagement de notre lycée dans une démarche globale de Développement Durable (énergie, déchets...) et à travers les enseignements délivrés. Ainsi, depuis la rentrée 2018, 12 "éco-délégués" ont été élus. Au sein du CVL (Conseil de Vie Lycéenne). Ils ont été porteurs de projets comme le nettoyage des abords du lycée. Des collectes ont été organisées : élèves et professeurs volontaires ont ramassé les déchets qui pouvaient se trouver en périphérie de l'établissement. Des actions sont menées contre le gaspillage alimentaire. Le recyclage du papier et du carton est en train de se mettre en place. Les étudiants participent donc de cette sensibilisation à la gestion des déchets.

Il va de soi que ce comportement écoresponsable doit être appliqué dans le pays d'accueil avec une sensibilisation vers des transports à moindre empreinte carbone.

Enfin, sous la houlette de Madame Mallin, notre référente 2D (Développement Durable), une campagne est menée pour que l'utilisation du papier soit limitée en gérant au mieux les impressions des documents. La communication entre le lycée Lislet Geoffroy, les entreprises et les autres établissements scolaires se fera essentiellement par mail, les documents à signer seront envoyés en pièces jointes. Les étudiants recevront toutes les informations nécessaires à leur mobilité par partage de dossiers sur l'Environnement Numérique de Travail du lycée.

Veillez expliquer comment vous allez promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active parmi vos étudiants sortants et entrants avant, après et pendant la mobilité.

Insert text

La conscience multiculturelle et le sentiment plus fort d'appartenance européen et les attitudes positives qui en découlent sont les résultats de l'impact du programme Erasmus + sur les individus ayant bénéficié de la mobilité. Ce contexte présente une opportunité de créer de la valeur ajoutée aux projets en organisant et en faisant la promotion d'activités qui engagent les participants d'un point de vue civique, sur base du volontariat, et ainsi de prendre une part active dans leur organisation locale. Il s'agirait par exemple de mettre en place un parrainage entre étudiants entrants et sortants, de confier certaines actions aux associations d'alumni, et de faire du lien avec la stratégie d'inclusion de l'établissement candidat. C'est notamment l'objet des projets tels que le projet Social Erasmus porté par l'association Erasmus Student Network ou le projet WE AfriHug porté par l'Erasmus Student and Alumni Alliance.

(Cf. ECHE 2021-2027 Guidelines p. 10, 11)

La charte ERASMUS présente un intérêt considérable compte tenu de l'éloignement avec l'Europe ; il est donc évident qu'offrir aux étudiants l'opportunité de découvrir d'autres régions de l'UE ne peut que consolider un lien basé sur la compréhension de l'autre, sur la capacité d'adaptation, sur l'apport de leur propre expérience ou vécu.

Leurs séjours en Europe, et ailleurs, consolideront, non seulement les apprentissages théoriques et pratiques ainsi que la qualité des relations entre les différents habitants des Etats grâce à une connaissance et une compréhension plus fines de nos valeurs communes et, aussi, de nos différences.

Ces mobilités ERASMUS offrent d'autres atouts dans le développement des comportements citoyens en bénéficiant permanent pour réaliser leur projet de mobilité et s'investissant auprès de futurs candidats au départ afin de partager leurs expériences, de mettre en lumière les aspects inattendus, et bien entendu, de répondre aux questionnements divers de leurs pairs. C'est un moyen également de démontrer une plus grande aisance en communication.

De plus, des parrainages seront mis en place entre les étudiants de retour de mobilité et ceux se préparant à un futur stage à l'étranger afin de permettre le développement de valeurs telles que l'entraide, la solidarité, essentielles à la formation de citoyens. Le candidat au départ aura un interlocuteur privilégié vers qui se tourner en premier lieu, en cas de questionnements basiques. Cela pourra être un partage des connaissances sur le monde extérieur, sur l'Europe ou les pays voisins de la zone océan Indien. Enfin, des liens professionnels ou amicaux tissés lors des stages pourront devenir pérennes, faisant de nos étudiants des citoyens du monde.

D'autre part, les étudiants entrants bénéficieront de la même qualité d'accueil, avec les mêmes opportunités d'être accompagnés, et soutenus dans leur formation.

1

²Pour plus d'information sur ce point, veuillez vous référer au [Guide d'utilisation ECTS](#) ³https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative_fr
<https://agence.erasmusplus.fr/carte-etudiante-europeenne/>

3.3 Lors de la participation à des activités de mobilité – Avant la mobilité

Comment veillerez-vous à ce que, conformément à la Recommandation du Conseil en faveur de la reconnaissance mutuelle automatique des qualifications de l'enseignement supérieur⁴, tous les cours dispensés dans votre établissement soient décrits dans votre catalogue de cours accessible au public, y compris dans quelles langues ils sont enseignés?

Il suffit de se rendre sur le site de notre établissement pour obtenir toute information nécessaire: nos différentes formations post-bac (BTS, CPGE, et autres) sont présentées en français et de manière très détaillée.

Les étudiants auront une description :

- du métier de technicien pour chaque BTS et futurs CPES.
- des conditions d'accès à la formation et de ses points forts ;
- des cours réalisés ainsi que leur répartition horaire pour les 2 années de BTS ;
- du nombre de crédits européens obtenus lors de la formation et des poursuites d'étude possibles.

Par ailleurs, une plaquette de présentation et le référentiel de chaque BTS sont téléchargeables sur le site du lycée. Les détails précis du contenu des disciplines sont expliqués en français au sein de chacun de ces référentiels. Les plaquettes de nos formations sont déjà traduites en anglais.

Concernant le système de notation de l'établissement, les étudiants entrants, auront accès d'ici peu à ces informations sur le site internet du lycée.

Veillez décrire la procédure de votre établissement pour l'approbation et le suivi des accords interinstitutionnels pour la mobilité des études et de l'enseignement.

Enfin, expliquez comment et par qui les accords d'apprentissage pour les étudiants mobiles seront gérés.

Note : par « accords d'apprentissage », comprenez « contrats pédagogiques » pour les étudiants et « contrats de mobilité » pour les personnels

Mobilité des étudiants à des fins de stage :

Étape 1:

Les étudiants participeront en début d'année à une réunion d'information pour la présentation de la mobilité européenne liée aux stages. L'équipe pédagogique guidera l'étudiant dans sa recherche d'entreprise d'accueil et un accompagnement sera assuré par cette même équipe. Par ailleurs, pour faciliter les recherches, une liste d'adresses d'entreprises, avec lesquelles le lycée a des contacts ou a déjà envoyé des étudiants, sera fournie.

En effet, des mobilités Erasmus à des fins de stage seront organisés, notamment en Inde (hors cadre Erasmus). Ces entreprises pourraient être recontactées pour l'accueil d'étudiants en

stage.

Il est prévu de faire appel à ces contacts pour faciliter la recherche de nouveaux terrains de stage à l'étranger.

La sélection des étudiants candidats à une mobilité serait basée sur leur implication dans la préparation du stage, les résultats scolaires et le niveau de langue, et cela dans un esprit d'équité de traitement. Nous nous assurerons que les critères de cette sélection soit garante d'équité et de transparence aux moyens de grilles d'évaluation qui auront été validées lors de conseils pédagogiques avec des représentants étudiants. On doit pouvoir expliquer clairement les motifs de refus éventuellement.

Étape 2:

Une fois que l'étudiant aura trouvé son entreprise d'accueil, il aura l'assurance de la fiabilité de cette entreprise après que l'équipe pédagogique aura vérifié non seulement l'existence juridique et financière de celle-ci, mais également sa capacité à mettre en œuvre les compétences requises pour la validation du stage.

Les étudiants seront également accompagnés par les membres de l'équipe dans toutes leurs démarches pour intégrer le dispositif Erasmus +, pour trouver des solutions à d'éventuels obstacles à la mobilité. Une aide non négligeable sera également apportée dans la recherche de logement à proximité de l'entreprise, à l'obtention de visa si nécessaire, à la couverture par une assurance.

Étape 3:

Une convention de stage encadrant les conditions juridiques d'accueil dans l'entreprise de stage sera établie (sur le modèle du kit Erasmus+). Cette dernière comportera également :

- le nom et les coordonnées de l'EES d'origine, de l'entreprise d'accueil et de l'étudiant ;
- les objectifs du stage, sa durée, ses modalités horaires et l'intitulé du sujet de stage ;
- des informations sur le statut du stagiaire et le niveau de langue requis ;
- des informations sur le régime de protection sociale du stagiaire et sa couverture en cas d'accident du travail ;
- des informations sur les rapports de stage à réaliser dans le cadre de l'évaluation pédagogique et de l'amélioration continue du programme ERASMUS ainsi que des informations sur les modalités d'évaluation du stage ;
- les engagements qualité des différentes parties reprenant les principes de mobilité tels que définis dans la charte Erasmus + (pour l'étudiant par exemple : respecter le règlement de l'organisme d'accueil, communiquer à l'établissement d'origine les éventuels problèmes rencontrés...);
- les responsabilités respectives et signatures du stagiaire, du représentant de l'organisme d'accueil, du chef d'établissement et du professeur référent.

Étape 4 : le suivi de stage de chaque étudiant sera assuré par un professeur référent chargé de veiller au respect des modalités de stage. Ce dernier sera également le correspondant entre l'EES d'origine et l'entreprise d'accueil.

Mobilité du personnel:

De la même manière que pour les mobilités à des fins de stage, une réunion d'information présentera la mobilité européenne au personnel enseignant en BTS.

Pour faciliter la recherche de formation en Europe, le lycée incitera les collègues intéressés pour une mobilité à consulter la plateforme IMOTION et E-TWINNING. et School Education Gateway.

Un accord sera signé entre l'EES d'origine et l'organisme d'accueil. Il devra préciser les objectifs de la mobilité et les compétences du personnel concerné par la mobilité. Sans oublier les contrats financier et pédagogique.

Par ailleurs, cette étape préparatoire pourra être l'occasion de mettre en place des projets pédagogiques avec des établissements partenaires ou des entreprises locales dans le pays d'accueil.

Veillez décrire la politique linguistique de votre établissement pour préparer les participants à la mobilité, par ex. prestataires de cours à l'intérieur ou à l'extérieur de l'EES.

Nos étudiants, en prépas et en BTS bénéficient déjà d'un enseignement d'anglais d'au moins 2 heures hebdomadaires (LV1). Une LV2 optionnelle peut également être mise en place en fonction des demandes en début d'année.

Par ailleurs, de nombreuses activités de travaux dirigés comportent des documents en anglais afin que les étudiants développent la compréhension de l'anglais scientifique.

Une préparation des étudiants et des personnels à la mobilité sera mise en place pour :

- développer les compétences linguistiques nécessaires à la réussite de la mobilité
- appréhender les différences de culture et de pratiques professionnelles entre pays d'origine et d'accueil.

Ainsi, pour les étudiants ayant fait le choix de la mobilité européenne, il sera mis en place une formation accentuée en langue (1h par semaine supplémentaire) lors du semestre précédent la mobilité. Les professeurs de langue soumettront ces étudiants à des tests linguistiques pour s'assurer du niveau requis avant le départ en stage. Il sera mesuré par rapport au cadre européen commun de référence pour les langues (B1) et il sera défini dans la convention de stage (contrat pédagogique). Les étudiants pourront également améliorer leurs compétences linguistiques grâce à la plateforme OLS (Online Linguistic Support).

L'établissement prévoit aussi un dispositif à destination des personnels enseignants : MOOCS dédiés, plateforme OLS.

Concernant la préparation interculturelle des étudiants motivés par une mobilité, des groupes de discussion pourront être organisés avec les différents assistants de langue présents au lycée. Les étudiants seront également encouragés à rechercher des informations et conseils en ligne pour réussir leur mobilité notamment sur le site d'Erasmus Student Network et différents liens donnés sur site du lycée.

3.4 Lors de la participation à des activités de mobilité – Pendant la mobilité

Veillez démontrer votre engagement à mettre en œuvre la reconnaissance automatique dans votre EES.

Veillez décrire les modalités de mentorat et de soutien (par exemple, mentorat par les pairs; intégration sociale des participants mobiles au sein de l'institution et avec ses étudiants et son personnel local; informations sur l'assurance hébergement, visa, etc.) pour les participants mobiles entrants et les étudiants sortants pour des études et des stages:

Il s'agit ici de montrer comment, pendant la mobilité, l'établissement candidat assurera que les étudiants entrants se verront offrir un traitement équivalent à celui des étudiants régulièrement inscrits dans l'établissement sur tous les aspects de la vie étudiante, notamment en ce qui concerne le suivi des cours, les évaluations et autres examens, les notes attribuées, la prévention des risques, le logement, les assurances. Les détails des droits et responsabilités des étudiants seront mis en ligne sur le site de l'établissement candidat et clairement expliqués aux étudiants entrants durant leur semaine d'accueil. En cas de problème, l'établissement candidat aura identifié le service administratif vers lequel les étudiants entrants pourront s'adresser.

Par ailleurs, l'établissement candidat décrira ce qu'il a mis / mettra en œuvre pour aider les étudiants accueillis dans l'établissement à se sentir partie de la communauté étudiante, notamment dans le choix des logements référencés pour qu'ils ne soient pas isolés des étudiants français. Il s'agit aussi de favoriser l'engagement des étudiants entrants dans les associations étudiantes existantes. L'établissement candidat peut également indiquer ici comment il favorise l'engagement des étudiants entrants en tant qu'ambassadeurs du Programme.

(Cf. ECHE 2021-2027 Guidelines p. 18,19, 20)

Le lycée Lislet Geoffroy s'emploiera à fournir des conditions optimales pour que les étudiants en mobilité, qu'ils soient entrants ou sortants puissent effectuer leur mission en toute sérénité et dans des conditions les plus favorables possibles.

Concernant les étudiants entrants:

- 1) Un hébergement dans l'internat du lycée sera proposé afin de lui permettre d'avoir facilement accès à toutes les infrastructures de l'établissement (cantine, CDI, intendance) et facilitera les rencontres et les échanges avec les étudiants et personnels locaux.
- 2) Une période d'accueil et d'adaptation sera organisée au début du séjour de l'étudiant mobile : rencontre des personnels de l'établissement, visite de l'établissement, etc.
- 3) Un carnet de liaison indiquant en détail les droits et responsabilités des étudiants au sein du lycée sera également fourni en début de séjour à l'étudiant mobile.
- 4) les coordonnées d'un membre du personnel enseignant tuteur seront communiquées dès l'arrivée de l'étudiant afin qu'il puisse le contacter en cas de problème.

- 5) Un étudiant volontaire dont le rôle serait de soutenir l'étudiant mobile, lui fournir de l'aide et des informations sur l'établissement et la ville.

Concernant les étudiants sortants :

- 1) Les conventions de stage seront rédigées avec un soin tout particulier et en précisant les missions et obligations des acteurs et étudiants
- 2) Un dossier « Accueil stagiaire » sera demandé aux organismes d'accueil, comme nous en réaliserons un pour les étudiants entrants dans notre établissement.
- 3) Un enseignant référent sera désigné pour chaque étudiant ou groupe d'étudiants partant en stage dans un des pays partenaires.
- 4) Les coordonnées de cet enseignant référent seront d'ailleurs indiquées dans la convention de stage.
- 5) Ce dernier devra apporter de l'aide pour les prises de contact avec l'entreprise, les démarches à réaliser pour l'hébergement de l'étudiant et à pallier le moindre problème d'organisation sur place.

”

⁴ Le texte de la Recommandation du Conseil en faveur de la reconnaissance mutuelle des qualifications de l'enseignement supérieur se trouve sur: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1568891859235&uri=CELEX%3A32018H1210%2801%29>

Insert text

Veillez décrire le soutien linguistique de votre établissement pour les étudiants entrants:

Toujours pendant la mobilité, il vous est demandé ici de décrire les dispositifs proposés aux étudiants accueillis dans l'établissement pour évaluer / attester et renforcer leur niveau de langue, l'organisation de la formation linguistique, et les conditions d'accès à ces cours au sein de l'établissement ou auprès d'un prestataire extérieur. Une bonne pratique serait de lier la possible obtention de crédits ECTS aux cours de Français Langue Etrangère suivis par les étudiants entrants.

Il s'agit aussi de promouvoir l'utilisation de l'outil [Online Linguistic Support \(OLS\)](#) dont l'accès leur a été accordé dès la préparation de la mobilité. (Cf. ECHE 2021-2027 Guidelines p. 21)

Les étudiants des pays participants ou partenaires, souhaitant suivre 1 ou 2 semestres dans notre établissement, bénéficieront d'une aide linguistique.

Tout d'abord, les besoins des étudiants mobiles seront diagnostiqués puis, si nécessaire, il leur sera fourni un soutien linguistique approprié et adapté.

En plus des 2 heures de cours par semaine de culture générale et expression française en BTS, ils pourront suivre des cours de français et littérature de tous les niveaux dispensés dans notre établissement. Par ailleurs, nous recevons chaque année des assistants de langue étrangère (anglophone, germanophone et hispanophone) qui pourront aider les étudiants à perfectionner leur niveau de langue française (groupes selon la langue maternelle des étudiants, rencontre sous la forme soit d'un cours ou d'une discussion).

L'application ERASMUS+ de soutien linguistique en ligne (OLS) sera accessible facilement pour ces étudiants.

Ils bénéficieront en outre, de toutes les sorties prévues par le lycée que ce soit les sorties théâtre, cinéma, visite d'entreprise ou visite culturelle, conférence,... très fréquentes dans notre établissement.

Enfin, l'immersion sera aussi un facteur important de soutien linguistique.

3.5 Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité

Veillez décrire les mesures concrètes que vous prendrez pour garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus pendant une période de mobilité à l'étranger / une mobilité mixte, conformément à la Recommandation du Conseil sur la reconnaissance mutuelle automatique.

L'établissement candidat décrit ici les mesures et le processus détaillé de transfert de crédits mis / à mettre en œuvre pour assurer aux étudiants accueillis de recevoir leur relevé de notes et les crédits ECTS y afférents dans les meilleurs délais après la mobilité conformément à ce qui était prévu dans le Contrat pédagogique ou le certificat de stage pour la mobilité de stage.

L'établissement candidat mentionne également ici la prise en compte de ces activités de mobilité et leurs résultats dans le Supplément au Diplôme et comment celui-ci sera remis aux étudiants.

(Cf. ECHE 2021-2027 Guidelines p. 21, 22)

L'intérêt de l'accréditation de la Charte ERASMUS+ devra permettre aux étudiants qui en bénéficieront d'obtenir une plus-value qui impactera à la fois la valeur de leur diplôme ainsi que les compétences acquises et exploitables dans leur futur parcours professionnel.

Cette valorisation sera visible sur le bulletin semestriel sera fourni à l'étudiant à l'issu du conseil de classe avec l'attribution des ECTS correspondant à chaque module étudié. Une réflexion sera menée sur un recours à l'EUROPASS visant à valoriser les acquis de nos étudiants, d'autant plus que le nouveau site Europass en ligne permet aux étudiants de compléter leur CV européen en ligne et leurs compétences professionnelles
<https://europa.eu/europass/fr>

Concernant **les étudiants sortants** ayant effectué un stage en entreprise à l'étranger, les documents suivants seront fournis:

- 1) une attestation de stage
- 2) une fiche d'évaluation qui sera remplie par l'entreprise d'accueil et le maître de stage.
- 3) l'Europass Mobilité, contenant les acquis lors de la mobilité de stage en entreprise

Un rapport de stage et une soutenance de stage auront lieu à l'issue de chaque mobilité et une mention sera reportée sur les CVs des étudiants concernés.

Veillez décrire les mesures prises par votre institution pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel:

Insert text

Il est attendu ici que l'établissement candidat décrive ici la façon dont les résultats de la mobilité des personnels seront utilisés comme des outils de développement professionnels structurants pour l'établissement. Il est aussi demandé de mentionner comment

l'établissement candidat mettra en œuvre une stratégie intégrée de mobilité du personnel et les mesures proposées pour en lever les freins (par exemple, inscription des formations effectuées à l'étranger dans le plan de formation des personnels, remplacement des personnels enseignants en mobilité, etc.). Pour ce faire, l'établissement candidat est incité à

s'inspirer des bonnes pratiques identifiées dans le cadre du [projet REALISE \(Realising the potential of the international mobility of staff in higher education\)](#).

(Cf. ECHE 2021-2027 Guidelines p. 23)

Notre établissement affiche clairement ses ambitions en menant conjointement une

politique d'ouverture à l'international avec les multiples accords signés, notamment avec ses partenaires indiens, tout en diversifiant les formations tournées à la fois vers l'enseignement supérieur et l'excellence grâce aux 4 formations citées en amont et préparations qu'il propose. Des ambitions qui se traduisent par des mesures stimulant tout investissement allant dans cette dynamique:

- 1) Encourager l'ensemble des personnels à s'impliquer dans des mobilités en facilitant leur réalisation sur le plan administratif, financier.
- 2) Faire partager leurs expériences par des enseignants qui ont pu vivre la mobilité afin d'en faire bénéficier l'ensemble de la communauté pédagogique et éducative.
- 3) Encourager les enseignants à obtenir la validation DNL, ce qui a permis à des enseignants dans des filières générales (Physiques et histoire géographie) mais aussi technologique d'enrichir le personnel enseignant de plus en plus nombreux à pouvoir enseigner leurs matières en français et en anglais.
- 4) Reconnaître la mobilité et les compétences acquises en complétant leur CV sur l'iprof et valoriser cette expérience lors des RDV de carrière auprès des inspecteurs

3.6 Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale

Veillez décrire comment votre institution encouragera les opportunités offertes par les projets de coopération (sous l'action clé 2):

Insert text

Le lycée Lislet Geoffroy a participé et participe à de nombreux projets européens et internationaux. La variété et la richesse de cette ouverture à l'international peut se vérifier dans les documents accessibles sur le lien suivant qui rendent compte de la variété des projets menés et qui reprendront après la suspension provisoire imposée par l'avènement de la pandémie du COVID:

<https://portail.lgeoffroy.ac-reunion.fr/owncloud/index.php/s/ab5F68L5wEDDhda>

La coopération entre notre lycée et ses partenaires se fera, comme c'est déjà le cas avec les projets pré-bac en cours, dans les deux sens. De même, les échanges entre des entreprises internationales et le lycée Lislet Geoffroy se concrétiseront grâce aux accords conclus avec nos partenaires dans la zone Océan Indien et ceux envisagés avec des entreprises dans le secteur de l'industrie en commençant par l'Inde, afin d'offrir à ses étudiants en BTS et dans nos autres formations post-bac la possibilité d'effectuer leur stage à l'étranger dans le cadre de l'ouverture à l'international qui est un axe majeur de notre Projet d'Établissement.

Une visibilité de l'ensemble des projets se fera par le biais du site du lycée. En effet, tout sera consultable au fur et à mesure de l'élaboration, la conduite et la réalisation des projets menés par nos étudiants et nos enseignants.

Veillez décrire comment votre établissement soutiendra et reconnaîtra l'engagement de son personnel et de ses étudiants dans des projets de coopération européenne et internationale (dans le cadre de l'action clé 2) tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre:

Insert text

Le lycée Lislet Geoffroy compte impliquer les équipes pédagogiques et les étudiants dans des projets de coopération en organisant des visites d'entreprises à l'étranger chaque année pour ses étudiants de BTS, ses étudiants actuels en Licence Mécatroniques et de ses futurs étudiants en CPES comme c'est le cas pour l'Inde.

Par ailleurs, les accords signés préconisent de coopérer en matière de projets pédagogiques sur des thèmes initiés soit par les étudiants et leur établissements respectifs, soit par les futures entreprises étrangères partenaires.

La charte ERASMUS+ nous sera utile pour envisager l'aspect financier qui rendra ces projets possibles avec les adaptations nécessaires que la conduite de ces projets imposent, y compris concernant les enseignants qui sont investis dans ces projets. Des moyens logistiques seront déployés par l'établissement dans la mesure de nos possibilités.

3.7 A des fins de visibilité

Veillez réfléchir à la façon dont vous prévoyez de promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme. Veillez fournir le lien Web où vous hébergerez la déclaration de politique Erasmus à l'avenir.

Insert text

La promotion des activités soutenues par le Programme pourra être intégrée à la stratégie de communication de l'établissement sur le site internet institutionnel et par le biais des médias et autres réseaux sociaux sur lesquels l'établissement communique habituellement.

Le lycée Lislet Geoffroy publiera dans les 2 langues (français et anglais) sa déclaration de politique ERASMUS sur son site internet. Les étudiants des BTS, CPGE et futurs CPES du lycée Lislet Geoffroy inscrits et les étudiants qui veulent intégrer une formation technologique de haute qualité avec la perspective de s'engager dans un programme ERASMUS, pourront accéder très facilement au site internet du lycée pour consulter la déclaration de politique ERASMUS ainsi que les rubriques de compte rendu documenté en photos, de stages effectués à l'étranger, les résultats aux examens, les crédits ECTS obtenus par les étudiants du lycée Lislet Geoffroy.

Les personnels de notre établissement et ceux des établissements partenaires pourront également consulter ces informations sur le site Internet du lycée.

Chaque stagiaire de BTS du lycée Lislet Geoffroy soutenu par le programme ERASMUS produira un compte rendu des activités qu'il aura mené dans l'entreprise européenne ou dans l'entreprise internationale qu'il aura choisi pour effectuer son stage.

Le compte rendu des activités du stagiaire BTS, relatant aussi son expérience de vie (ses impressions, ses visites) durant son stage à l'étranger ou en Europe seront diffusés dans la rubrique ERASMUS du site du lycée en français et en anglais avec l'aide de son tuteur de stage et assisté d'un professeur d'anglais du lycée et publié sur la plateforme Erasmus+ Project Results.

Le lycée pourra ainsi promouvoir les efforts des étudiants soutenu par le programme ERASMUS par le biais d'un compte rendu en anglais documenté par des photos notamment dans la gestion de la politique de sécurisation des employés de l'entreprise (respect des gestes barrières, gestion des déchets, marche en avant..) dans laquelle il aura fait son stage. Les résultats aux examens des étudiants sont diffusés chaque année par la direction du lycée à toute la communauté éducative du lycée (élèves, étudiants, parents, personnels, représentants de la commune de Saint Denis, Région Réunion) lors des rendez-vous tels que lors de la pré-rentree des personnels, du 1er conseil d'administration de l'année scolaire et du 1er conseil pédagogique.

Veillez décrire comment vous vous assurerez que les principes de cette charte seront bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

Insert text

La Charte Erasmus ECHE sera accessible sur la page principale du site internet du lycée:

<http://lislet-geoffroy.re>

Le lycée Lislet Geoffroy aura recours à l'outil d'autoévaluation ECHE pour nous assurer de la conformité des objectifs du Programme.

Un lien devra également permettre d'accéder aux pages dédiées aux projets menés par l'établissement sur la *plateforme Erasmus+ Project Results* sur laquelle figurent tous les projets financés dans le cadre du Programme.

Notre lycée mettra également à l'ordre du jour de ses réunions, conseils d'administration, conseils pédagogiques, un compte-rendu du déroulement des projets et actions menées dans le cadre du programme ERASMUS. Une information destinée à toute la communauté éducative de la part de la direction du lycée sera effectuée par mail concernant les actions ERASMUS (mobilités étudiants et/ou enseignants, stages à l'étranger, accueils d'étudiants de la ZOI, etc.